

DELIBERATION

DU

**CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD**

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 08 décembre
2021

Affichage :

Du vendredi 17
décembre 2021 au
jeudi 17 février 2022

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 29*

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.LEJOLIVET Bertrand, M.DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

M.Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 08 décembre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

152-2021 - Urbanisme : Vente de la parcelle AR 45 – Allée Duc de Nominoé – en vue de la réhabilitation-restructuration des « Cours basses »

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU l'avis du bureau municipal du 29 novembre 2021,
VU l'avis de la commission urbanisme du 7 décembre 2021,

Dans le cadre de la réhabilitation-restructuration de la longère patrimoniale située au 7c de la rue de la Mare Pavée, la société PROBIMMO a sollicité la commune pour acquérir la parcelle cadastrée AR 45, sise allée du Duc Nominoé et d'une superficie d'environ 343 m².

Celle-ci serait utilisée pour y réaliser l'accès au programme immobilier développé en accompagnement de la réhabilitation-restructuration de la longère.

Par courrier en date du 17 novembre dernier, la société PROBIMMO a soumis une proposition d'acquisition de la parcelle susmentionnée au prix de 205 € HT/m², soit un montant de total d'environ 70 315 € HT hors frais.

Une déduction de superficie ainsi que de prix sera à opérer pour le détachement du terrain supportant actuellement un transformateur électrique ENEDIS (environ 20 m²).

Considérant cette proposition légèrement au-dessus du montant figurant à l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale,

Après débat, M.LE GUENNEC ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal par 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) :

- **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée AR 45, sise allée du Duc Nominoë et d'une superficie d'environ 343 m² à la société PROBIMMO au prix de 205 € HT/m² dans le cadre du programme immobilier envisagé avec la restructuration-réhabilitation de la longère patrimoniale des « Cours Basses »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, en particulier la signature de l'acte authentique,
- **DESIGNE** Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, pour la rédaction de l'acte.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

